

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023**

Date de la convocation : 21/09/2023

Date d'affichage : 21/09/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12 jusqu'à 22H00

Votants : 12 + 1

Présents : 11 après 22h00

Votants : 11 + 2

Le mercredi 27 septembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Burlet Brigitte, Curiallet Laura et Messieurs Besson Hervé, Besson Jean-Luc, Besson Patrick, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Martinet Céline a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie.

Madame Rey Suzy a donné procuration à Monsieur Pelhâte Olivier après son départ à 22h00.

Absents : Chêne Claude, Le Thérizien Serge

Mme Breyton Stéphanie est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AADEC

Gaëtan Pascal Président, Antoine Patte Vice-Président et Quentin Charpentier Directeur de l'AADEC se sont présentés aux membres du conseil municipal à la suite du changement d'administrateurs et de salariés (Marie sur le pôle jeunesse et Amélie sur le pôle enfance famille)

Ils ont ensuite présenté le projet Espace de Vie Sociale (EVS). Dans un premier temps, un questionnaire va permettre de comprendre ce qu'attendent les habitants de l'AADEC. Ensuite une réunion aura lieu le 10 octobre 2023 pour soumettre les axes identifiés du projet aux habitants (des 4 communes des Entremont) sous forme de jeu.

Une discussion s'est engagée sur les orientations de l'AADEC. Le conseil est plutôt favorable à ce que les événements organisés par l'AADEC restent sur la vallée.

Les thématiques couvertes par les compétences de la Communauté de communes nécessitent un maillage en haut / en bas pour offrir le meilleur service aux habitants : centre de loisir intercommunal, LAEP, ...

Il est rappelé que l'AADEC a un grand rôle à jouer dans l'offre culturelle :

- Souhait de collaboration entre les organisateurs de la Fête des Paysans et Artisans et l'AADEC. Volonté des organisateurs que cela s'organise mieux que cette année, année de reprise.
- Prochaine Passe-montagne le 28 janvier 2024 au départ d'Entremont le Vieux.
- La programmation de la salle Notre-Dame est gérée par Christophe Errouet mais il devrait partir en retraite à moyen terme.
- Le CA de l'AADEC est attaché à ces événements et souhaite en développer d'autres.

L'AADEC était très attentive à soutenir les associations et les initiatives locales en tant que partenaire notamment sur l'accompagnement au montage des dossiers. Quelques-uns ont l'impression que ce partenariat est moins fort. Le conseil municipal aimerait que celui-ci soit plus affirmé.

La question de la mise en place du conseil intercommunal jeune est posée. L'AADEC a bien la volonté de reprendre ce dossier qui n'avait pas abouti du fait du départ de Marine.

3 axes se dégagent dans l'EVS qui sera un catalyseur d'initiatives (jeunes, moins jeunes, ...).
Le CA de l'AADEC souhaite continuer à accompagner les jeunes (par : CV, lettres de motivation, permis de conduire groupé, formation babysitting...)

2. PV DE CONSEIL MUNICIPAUX EN RETARD.

A cause des perturbations d'effectifs au niveau du secrétariat de la mairie, un gros retard a été accumulé dans la restitution des procès-verbaux des derniers conseils municipaux. Tous les PV ont été envoyés à tous les élus. Madame le Maire demande s'il y a des remarques. Les PV sont ajustés en fonction des remarques. Après signature des secrétaires de séance, ils seront publiés sur le site de la commune.

3. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 08 JUIN 2020

Madame le Maire expose au conseil les dépenses réalisées :

- R. VIAL : fournitures pour regards compteurs eau (Plan Martin, Grange Charquet et Les Girouds) 666.54€ TTC
- SEDI EQUIPEMENT : fournitures mairie (dossier urba, livrets mariages, pochettes livrets, ruban pour inauguration musée...) 514.44€
- AGATE : formation Anne comprendre la fiscalité locale » 269€ TTC
- CHARP'ENTREMONT : bâchage chalet des Trolles 577.50€ TTC
- CHARDON FRERES : recherche des fuites sur Eglise 560.40€ TTC
- LASURE CHIMIE : peintures pour barrière de trottoirs 571.97€ TTC
- LAREAL PERE ET FILS : entretien chaudière mairie 2023 3 417.17€ TTC

Dépenses réalisées pour le musée :

- KOTÉ : Réalisation de l'invitation pour inauguration 108€ TTC
- ALLO COPY : impression des invitations 70€ TTC
- PUISSANT FRERES : réparation fuite 192€ TTC
- JPG : fournitures administratives 135.08€ TTC
- FACILESOFTS : imprimante + installation 253.98€ TTC
- FACILESOFTS : caisse, afficheur de caisse, assistance téléphonique 1h + douchette 752.40€ TTC
- SAMSE : étagères + aspirateur 323.27€ TTC
- SARL MOBILIER COLLECTIVITES : tables, chariots, chaises 2 759.63€ TTC
- POKAFÉ : création de 2 modules présentoirs 1 200€ TTC
- ALLO COPY : impressions affiches conférence 12/07, concert 09/07, ateliers été, programme été 73.50€ TTC
- JPG : néon, téléphone, fournitures administratives 123.06€ TTC
- IT 360 : PC fixe musée 1 449.13€ TTC

Concernant l'ordinateur pour le musée, une analyse globale des besoins (mairie et musée) sera réalisée par Patrick Guyotot avant d'investir. Il se rendra au musée et à la mairie pour envisager une solution globale. La solution de matériel reconditionné fera partie de la réflexion.

4. APPROBATION DU CHOIX DE DELEGATAIRE, DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA POLITIQUE TARIFAIRE DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DE L'AUBERGE DES ENTREMONTS.

Madame le Maire

Revient devant le Conseil municipal dans le cadre du dossier de délégation de service public pour l'exploitation de l'Auberge des Entremonts.

Rappelle au Conseil municipal sa délibération en date du 15/06/22 par laquelle il a approuvé le principe du maintien du mode de gestion délégué de l'Auberge des Entremonts.

Rappelle au Conseil municipal l'engagement d'une procédure de publicité et de mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles L.3000-1 et suivants du Code de la Commande Publique et aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour la passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'Auberge des Entremonts par un partenaire professionnel.

Rappelle les différentes étapes de la procédure :

- La publication d'un avis de concession dans le journal d'annonces légales, les affiches de Grenoble et du Dauphiné (38) et la Vie nouvelle (73) le 16/06/23 et la mise en ligne du dossier de consultation gratuitement sur le profil acheteur de la commune
- La date limite de réception des candidatures et des offres fixée le 24/07/23 à 12h
- La réception d'un seul dossier dans les délais à savoir celui de l'Association Espoir 73, structure porteuse de l'ESAT Le Habert et délégataire sortant.
- L'agrément de la candidature, l'analyse de l'offre et l'émission d'un avis sur l'offre par la commission de délégation de service public.
- La phase de négociation, engagée avec le candidat sur la base de l'avis de la commission afin de préciser certains points particuliers.

Indique que ladite procédure arrive à son terme et qu'il appartient aujourd'hui au Conseil municipal d'approuver le choix du délégataire ainsi que le projet de convention de délégation de service public.

Expose qu'au terme de la procédure de publicité et de mise en concurrence et comme mentionné dans son rapport transmis aux conseillers municipaux, elle propose de retenir l'offre de l'Association Espoir 73 notamment au regard de la qualité globale de l'offre et des modalités d'exploitations conformes aux demandes de la commune et dans la continuité de ce qui était pratiqué jusqu'à maintenant.

Présente le projet de convention de délégation de service public et notamment ses principales dispositions :

- **Objet** : Exploitation aux risques et périls du délégataire l'Auberge des Entremonts
- **Durée** : 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2023, compte tenu de la durée d'amortissement d'une part des investissements réalisés en 2017 (restant à amortir par le délégataire) et d'autre part des nouveaux investissements programmés.
- **Missions** : Mission de restauration, de bar/café, de communication et de promotion de l'Auberge.
- **Périodes d'ouverture** : ouverture à l'année sauf périodes de congés annuels la semaine entre Noël et nouvel an. Pendant cette période le service de restauration devra être assuré au minimum :
 - o En juillet et août : le midi et le soir (sauf le dimanche et le lundi soir)
 - o Le reste de l'année : tous les jours le midi, et le soir sur réservation à partir de 10 personnes, au moins un soir par semaine pendant les vacances scolaires pour l'organisation de soirées thématiques notamment.
- **Investissement du délégataire** : 25700€ programmés sur la période 2024-2028
- **Redevance annuelle** : composée de deux parties fixes indexées sur un indice INSEE:
 - au titre du logement : 7 330€/an
 - au titre de l'auberge : 6 210€ HT/an

Présente la politique tarifaire proposée par le candidat pour l'année 2023.

Madame Rey Suzy interroge Madame le Maire par rapport au montant du loyer du logement qui semble faible. Madame le Maire précise que le loyer a été actualisé selon l'indice INSEE et qu'il s'agit d'un appartement non rénové par la mairie, ce montant était annoncé dans le cahier des charges. Elle souligne également la volonté d'aider l'ESAT pour le coté social de l'entreprise, son objectif étant pédagogique et non commercial pur.

Le conseil municipal ;

- Approuve le choix de l'Association Espoir 73, porteuse de l'ESAT Le Habert, comme délégataire de service public pour l'exploitation de l'Auberge des Entremonts.
- Approuve le projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'Auberge des Entremonts à conclure avec l'Association Espoir 73.
- Approuve la politique tarifaire proposée pour l'année 2023.
- Mandate Madame le Maire ou son représentant pour signer le présent contrat de délégation de service public avec l'Association Espoir 73 ainsi que tous les actes subséquents nécessaires à sa mise en œuvre.

Votée à l'unanimité : 12+1

5. TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Madame le Maire explique que cette mesure a pour but de pousser les propriétaires de résidences secondaires à mettre leur bien en location afin d'accroître le nombre de lits touristiques disponibles.

A ce titre, elle rappelle l'orientation d'aménagement et de programmation (AOP) thématique tourisme du PLUi : l'immobilier touristique et la problématique des lits froids en zone de montagne est une problématique majeure dont l'enjeu touche à la vitalité économique des espaces d'accueil. Cette vitalité est fortement dépendante de l'offre d'hébergement. Les résidences secondaires constituent bien souvent la majorité du parc d'hébergement et elles représentent donc un levier majeur dans l'économie. Cœur de Chartreuse compte 7000 lits en résidences secondaires hors meublés touristiques, l'enjeu est donc fort pour contribuer à performer sur les retombées économiques locales. Un des objectifs de cette OAP est de remettre sur le marché une partie des lits en résidences secondaires aujourd'hui pas ou peu exploités. L'objectif chiffré est de remettre sur le marché 500 lits de résidences secondaires sur un objectif de rénovation / remise sur le marché et création de 3000 lits.

Cette mesure pourrait également permettre le retour de quelques résidences secondaires en résidences principales au bénéfice des jeunes cherchant à rester sur la commune.

Enfin, elle a également comme effet d'augmenter les recettes communales.

Le conseil municipal s'exprime au sujet de cette augmentation.

Mme Rey questionne le bien fondé de vouloir mettre sur le marché 3000 lits supplémentaires sur Cœur de Chartreuse alors que certaines zones sont déjà tendues en termes de ressource en eau.

Le débat se poursuit sur la majoration de la taxe. Quatre élus comprennent les arguments avancés mais estiment qu'une hausse de 50% est trop élevée et propose 30%. Deux élus seraient d'avis d'augmenter de 50% voire de 60%. Cinq élus pensent que 50 % est bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de majorer de 50% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Votes :
Contre : 2
Abstention : 2
Pour : 8+1

Les points suivants 6, 7 et 8 ont été discutés et votés après le départ de Madame Suzy Rey. L'ordre des points à l'ordre du jour a été changé.

6. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL.

Durant ce conseil municipal ordinaire, Madame le Maire a procédé à la régularisation d'imputation du mandat de travaux n°333 de 2014 imputé par erreur au compte 238 « avance forfaitaire » alors qu'il s'agissait d'un acompte sur marché (compte 2131).

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D 2131 : Constructions bâtiments publics | | 864,00 € | | |
| TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales | | 864,00 € | | |
| R 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisati | | | | 864,00 € |
| TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales | | | | 864,00 € |
| Total | | 864,00 € | | 864,00 € |
| Total Général | | 864,00 € | | 864,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à modifier le budget comme présenté ci-dessus.

Votes pour 11 + 2

7. APPROBATION DES TARIFS R1 ET R2 DE REFACTURATION DU CHAUFFAGE.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les contrats relatifs à la fourniture de chaleur avec : l'OPAC de la Savoie pour le bâtiment de 8 logements « Le Rochat »
L'AEP pour la salle « Le Rochat »
et l'actualisation annuelle des tarifs R1 et R2.

Le terme R1 est défini par l'ensemble des coûts réels d'achat de bois, d'appoint de propane et d'électricité relatifs à l'exploitation du réseau primaire de chaleur et à l'ensemble de la chaleur livrée sur la saison de chauffe précédente.

Le terme R2 correspond à la maintenance, la réparation, le renouvellement et la modernisation de l'installation et aux amortissements.

Madame le Maire propose de poursuivre l'indexation du montant R1 sur l'augmentation du prix des plaquettes de bois et le montant R2 sur la variation du montant du contrat d'entretien.

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour la prochaine saison de chauffe : tarif R1 79,57 euros TTC/MWh et tarif R2 91,98 euros TTC/KW.

Pour l'OPAC, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'indexation des tarifs R1 sur l'augmentation du prix des plaquettes de bois et le montant R2 sur la variation du montant du contrat d'entretien.
- approuve les tarifs R1 et R2 à partir d'août 2023 soit 79,57 euros TTC R1/MWh et 91,98 euros TTC R2/KW.

Votes pour : 11 + 2

Pour l'AEP, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'indexation des tarifs R1 sur l'augmentation du prix des plaquettes de bois
- approuve le tarif R1 à partir d'août 2023 soit 79,57 euros TTC R1/MWh.

Votes pour : 11 + 2

8. COMPTE-RENDUS DES VISITES DE SECURITE DE L'EGLISE, L'AUBERGE, LA SALLE POLYVALENTE ET LE CAMPING

Madame le Maire informe le conseil municipal que Messieurs Olivier Pelhâte, Patrick Besson et Pierre Charquet, élus, ainsi que le Capitaine Marchan préventionniste ont participé à ces visites de sécurité le 20 septembre 2023.

Madame le Maire souligne les quelques travaux à faire dans l'église pour répondre aux normes :

- Réparer le groom de la porte du clocher
- Mettre 1 bloc sécurité à la petite porte sur le côté et à la porte principale
- Limiter le stockage dans le clocher.

Pour le complexe salle polyvalente / auberge / camping, il est demandé de ne faire qu'un seul registre de sécurité. Depuis la visite, il a été fait, il est stocké à l'auberge.

Sont également demandés :

- Des blocs de sécurité
- Une modification du système de fermeture des portes donnant sur l'extérieur
- Peindre le tuyau de gaz en jaune (auberge)

2 PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. POINT RECRUTEMENT

Dernier point pendant lequel Madame Suzy Rey est présente.

Madame Suzy Rey commence par informer le conseil sur la situation du secrétariat.

Mylène Besson arrive à la fin de sa période de travail à la mairie.

La secrétaire de mairie itinérante (SMI) du centre de gestion vient une fois par semaine pour traiter des points d'urbanisme et de facturation.

Madame le Maire et Madame Suzy Rey ont reçu Mme Cauterman 58 ans rédacteur (expérience dans de grosses collectivités dans le Nord), en disponibilité pour rapprochement de conjoint, habitant St Thibaud qui a répondu pour l'offre du poste de 21h. Elle accepte d'avoir un salaire qui correspond aux secrétaires en place mais refuserait néanmoins un salaire inférieur à 1000€ net par mois notamment pour ses frais de route (cela correspondrait à un taux horaire de 11,90€). Or, si on considère qu'elle ne devrait pas être payée plus que les secrétaires en places expérimentées elle serait payée environ 850€. Si on la paye 1000€ elle est largement au-dessus des secrétaires en place.

Les élus sont devant le dilemme suivant :

- La payer ce qu'elle demande est une injustice vis-à-vis des secrétaires en place qui ne peuvent être augmentées à cause des grilles des titulaires qui sont figées. Un agent titulaire qui repasserait contractuel pour être augmenté, serait pénalisé pour le calcul de sa retraite.
- Recruter cette personne qui a les compétences correspondant au profil du poste avec un salaire correspondant à son parcours professionnel.

Pour le remplacement temporaire (mois par mois) de Sandrine Rey, aucune personne n'a candidaté. Madame Suzy Rey propose de voir avec la secrétaire de Saint Pierre d'Entremont Isère, si elle peut dépanner de temps en temps pour les dossiers d'urbanisme à partir d'octobre.

Monsieur Patrick Besson fait le point sur les agents techniques.

Jordan Lejeune a posé sa lettre de démission pour le 21 octobre 2023. Il sera reçu par des élus avant de valider sa démission comme précisé par la loi.

Christophe Loche est en arrêt 3 semaines jusqu'au 15 octobre.

La question est posée à propos du logement au-dessus de l'école : s'il est possible de le louer à un employé, cela pourrait favoriser le recrutement.

2. SUBVENTION AUX TRANSPORTS EXTRA-SCOLAIRES DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année la commune verse à la coopérative scolaire une subvention qui a pour objectif de financer les transports liés aux différentes activités scolaires.

Vu l'effectif des élèves en septembre 2023 (année scolaire 2023/2024)

Le conseil municipal décide après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **d'allouer au profit de la coopérative scolaire, une subvention d'un montant de 30.00 euros par élève, soit 990 euros (30.00 euros x 33 élèves).**

Votes pour 11 + 2

3. MUSEE

Madame le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le prix des articles du musée de l'ours des cavernes : modification de tarifs existants et création de nouveaux tarifs, comme indiqué ci-dessous.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de ces tarifs et après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les nouveaux tarifs du Musée de l'Ours des Cavernes

Modification Intitulé article Musée de l'ours des cavernes

| Ancien intitulé | Nouvel intitulé | Prix de vente TTC |
|----------------------|-------------------------------|-------------------|
| Boule de neige blanc | Boule de neige blanc solo | 6,20 € |
| | Boule de neige blanc famille | 6,20 € |
| Carnet 3D | Carnet 3D blanc | 5,50 € |
| | Carnet 3D brun | 5,50 € |
| C.P ours 3D | C.P ours 3D blanc | 2,00 € |
| | C.P ours 3D brun | 2,00 € |
| Magnet Ours 3D | Magnet ours 3D blanc | 3,00 € |
| | Magnet ours 3D brun | 3,00 € |
| Défi nature | DN Europe | 12,50 € |
| | DN Les minéraux | 12,50 € |
| | DN Les animaux préhistoriques | 12,50 € |
| | DN Froid extrême | 12,50 € |

Création de nouveaux tarifs au Musée de l'ours des cavernes

| Description | Prix d'achat HT | Prix de vente TTC |
|---|-----------------|-------------------|
| PC logo MOC SC | 2,50 € | 5,00 € |
| Magnet logo MOC SC | 3,00 € | 6,00 € |
| Marque page MOC SC | 2,00 € | 4,00 € |
| Bougeoir ours PB | 25,00 € | 30,00 € |
| Pendentif ours PB | 20,00 € | 25,00 € |
| Suspension ours PB | 10,00 € | 15,00 € |
| Barrette ours Pokafé | 6,00 € | 9,00 € |
| Collier ours Pokafé | 18,00 € | 23,00 € |
| PC patte ours Pokafé | 12,00 € | 16,00 € |
| Casse-tête ours Atelier des vernis | 24,5 € | 35,00 € |
| Puzzle rond Atelier des vernis | 21,00 € | 30,00 € |
| Hochet ours atelier des vernis | 18,00 € | 12,60 € |
| Ours sur roue Atelier des vernis | 14,00 € | 20,00 € |
| Ours debout GM Atelier des vernis | 12,60 € | 18,00 € |
| Rond de serviette ours Atelier des vernis | 5,00 € | 7,00 € |
| Ours debout PM Atelier des vernis | 10,50 € | 15,00 € |
| Ours 4 pattes Atelier des vernis | 12,60 € | 18,00 € |

Votes pour 11 + 2

3 TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. POINT D'INFORMATION.

Le bilan de la Fête des paysans et artisans est plutôt positif en termes de fréquentation et de ressenti malgré la pluie. Les bénéfices s'élèvent à environ 5000€. La commune a surpris les organisateurs par son implication. Ceux-ci se projettent déjà sur la fête de l'année prochaine qui aura lieu le dimanche 24 août 2024.

Forêt / bois : un martelage était prévu le 21 septembre mais la coupe de bois est ajournée à cause du volume de bois scolyté déjà coupé (140 m³ + 326 m³ + 100 m³) qui dépasse le volume qui aurait du être vendu en 2024

Sur la parcelle A au Glaisin, de nombreux arbres ont séché entre juin et septembre 2023, de grosses trouées sont à regretter. Il est envisagé de replanter mais la question se pose sur le choix des essences d'arbres pour regarnir.

Cette parcelle A a été officiellement attribuée à l'école dans le cadre du dispositif « Forêt pédagogique » : Messieurs Olivier Pelhâte et Jean-Luc Besson étaient présents avec Mme le Maire. Le martelage fictif a pu se dérouler dans une partie sans risque par rapport aux arbres secs. Les élèves ont pu observer des scolytes. Ils ont passé l'après-midi avec des accompagnateurs en montagne.

L'assemblée générale de la copropriété des Cimes à la Station du Granier aura lieu le samedi 7 octobre. Pierre Charquet et Stéphanie Breyton seront présents.

4 TRAVAUX

1. POINT D'INFORMATION

Mme le Maire rappelle que la route des Pins présente une fragilité après la RD912. Son assise sur une falaise instable la rend vulnérable. Il convient de réaliser des travaux rapidement. Une demande de subvention au conseil départemental (FDEC) sera à déposer avant le 15 octobre 2023.

2. APPROBATION DU TARIF DU FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DE VOIRIE

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser le fauchage des accotements de voirie des routes communales. Une demande a été formulée auprès du prestataire historique qui donne entière satisfaction. Le montant du devis n'a pas augmenté par rapport à l'an dernier.

Il a été demandé de chiffrer également le fauchage et broyage de la piste forestière du Selet tous les deux ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le devis de BOURSIER Environnement pour 3 650€ HT/an soit 4 380€ TTC pour le fauchage des routes communales
- approuve de devis de BOURSIER Environnement pour 500€ HT soit 600€ TTC pour le fauchage/broyage de la piste du Selet.
- autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Votes pour 11 + 2

3. APPROBATION DES TARIFS DE DENEIGEMENT

- ✓ Voies communales et villages (sauf Le Désert)

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal une convention relative au déneigement des voies communales à signer avec la SARL « Les Fils de H. Bron ».

De plus, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de débayer la neige dans les villages de la commune lors de grosses chutes de neige au moyen d'un chargeur ou tout autre matériel du même type.

Madame le Maire informe que les tarifs horaires proposés par la SARL « Les Fils de H. Bron » sont de :

- 35.00€ HT de l'heure avec utilisation du matériel de la commune pour les routes communales
- 95€ HT de l'heure avec l'utilisation de son matériel (chargeuse) pour les villages

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve le tarif de déneigement de 35.00€ HT de l'heure avec utilisation du matériel de la commune pour les routes communales
- Approuve le tarif de déneigement de 95€ HT de l'heure avec l'utilisation de son matériel (chargeuse) pour les villages
- Approuve la convention avec la SARL « Les Fils de H. BRON » ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes pour 11 + 2

- ✓ Le Désert

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal une convention relative au déneigement des voies communales du Désert et du parking des Bruyères (devant le restaurant l'Auberge du Praz) à signer entre la commune et l'entreprise MJLO.TP gérée par Maurice OFFREDI.

De plus, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de déblayer la neige dans le village du Désert lors de grosses chutes de neige au moyen d'un chargeur ou tout autre matériel du même type.

Madame le Maire informe que les tarifs horaires proposés par la MJLO sont de :

- 101,20€ HT soit 121,44€ TTC de l'heure avec utilisation de son matériel pour les routes communales
- 95€ HT soit 114,00€ TTC de l'heure avec l'utilisation de son matériel (chargeuse) pour les villages

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Approuve le tarif de déneigement de 101,20€ HT soit 121,44€ TTC de l'heure avec utilisation de son matériel pour les routes communales
- Approuve le tarif de déneigement de 95€ HT soit 114,00€ TTC de l'heure avec l'utilisation de son matériel (chargeuse) pour les villages
- Approuve la convention avec MJLO.TP ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes pour 11 + 2

5 URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

Environnement : le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie de l'agglomération est acté par le Conseil départemental (CD). La peinture des zébras pour l'abri bus sera fait l'an prochain par le CD.

Urbanisme : Bilan des dossiers traités :

2021 : 101 dossiers dont 5 PC ; 51 CUa ; 10 CUb

2022 : 73 dont 5 PC ; 36 CUa et b

2023 à date : 73 dont 7 PC ; 37 CUa ; 2 CUb

6 QUESTIONS DIVERSES

Octobre rose : l'office du tourisme avait questionné les communes sur des actions à mettre en place. Nous avons répondu tardivement. Il semblerait que rien ne se soit mis en place. A réfléchir pour l'an prochain. La question est posée de savoir si la mise en place d'une décoration incite les donateurs à financer la recherche contre le cancer.

Centre de la Grennery : l'EPFL viendra estimer le prix du bâtiment le jeudi 5 octobre

La question de la location-vente ayant été abordé lors d'un échange avec un porteur de projet il était nécessaire de comprendre son fonctionnement. La location-vente se décline ainsi : fixation du prix de vente, location durant un temps au terme duquel le locataire opte soit pour l'achat du bien soit pour son retrait. Le montant de la location est à défalquer du prix de vente.

La SARL Les Trolles a vendu le bail à M. Ecotière. Il est parfaitement informé qu'il devra rendre le bien en 2034 et effectuer les travaux d'accessibilité. Il en a maintenant la gestion comme s'il était propriétaire (bail emphytéotique).

Rappel réunion du conseil municipal informel le 2 octobre sur le bilan à mi-mandat

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 23h10.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE JEUDI 02 NOVEMBRE 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont-Le-Vieux,
Le 26 octobre 2023

Le secrétaire de séance,
Stéphanie Breyton

